



**Relevé de décisions de la Séance Publique du Conseil Municipal  
le vendredi 03 novembre 2017 à 20<sup>h</sup>30  
qui s'est tenue en Mairie**

**Présents** : MACHETEL Philippe, MOULIERES Christine, BORG Hubert, BALS Joël, BONNET Guilhem, SANDONATO Jean-Daniel, SEGALA Philippe.

**Absent** : JAUDON Nicolas.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte,

**1 – Constitution d'un Syndicat d'Economie Mixte pour la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement sur la Commune de Saint-Guilhem-le-Désert.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de constituer un syndicat mixte pour la gestion de l'eau et de l'assainissement sur notre Commune.

Après la présentation des avantages et des inconvénients, notamment le contexte du transfert de compétences lié à la loi NOTRe, et des particularités techniques,

**Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret approuvant ou refusant la faisabilité du projet :**

**Vote : 5 contre,  
2 pour.**

La réunion publique qui s'est tenue en préalable à 18h à la salle Gouberne a permis à Monsieur le Maire d'exposer et de démontrer, malgré l'ambition de vouloir garder la régie directe « Eau et Assainissement » que la faisabilité du projet serait très complexe, compte tenu des arcanes administratives, budgétaires, techniques de la loi NOTRe, et laissant ainsi à la Commune peu de champ de manœuvre. En conclusion, même si le Syndicat était créé une augmentation du prix de l'eau serait inévitable.

**2 – Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) pour la protection du captage du Bout du Monde destiné à l'alimentation humaine.**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il est indispensable de mener à bien et de conduire à son terme les travaux pour la protection du captage d'eau à la source du Bout du Monde asservis par le code de l'environnement et de la santé publique.

Il propose,

Phase préparatoire : de lancer la procédure de mise en concurrence confiée si nécessaire à un bureau d'études ou maître d'œuvre. L'hydrogéologue agréée donnera son avis sur le dossier préliminaire établi selon la trame proposée dans l'Hérault.

Phase consécutive, de confier la procédure de mise en concurrence, l'établissement des dossiers réglementaires de DUP et le suivi auprès des services instructeurs de l'Etat (jusqu'à sa recevabilité) à un bureau d'études ou maître d'œuvre instrumentalisé dans l'Hérault.

Il indique que,

L'estimation financière prévisionnelle du dossier préparatoire s'élève à 3000€ HT, soit 3600€ TTC avec une aide possible de l'Etat au titre de la Dotation Globale de l'Equipement (DGE).

L'estimation prévisionnelle financière des dossiers de DUP s'élève à la somme de 80000€ HT, soit 96000 TTC subventionnable par :

- Le Conseil Départemental Hérault de 4000€ par PPI (Plan Particulier d'Intervention),
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse de 6600€ par PPR (Plan de Prévention des Risques),
- L'Etat au titre de la DGE pouvant apporter un complément d'aide dans la réalisation des différentes étapes de la procédure.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le lancement de la procédure DUP :**

**Vote : 7 pour.**

\*\*\*\*\*

**Questions/Réponses :**

**Une fois la compétence « Eau et Assainissement » acquise par la CCVH (Communauté de communes Vallée de l'Hérault), est-ce que le personnel communal pourra intervenir dans l'urgence ?**

*Monsieur le Maire répond :*

- *Que suite au transfert de la compétence, le personnel communal ne pourra plus intervenir. Il précise, que les responsabilités techniques ni les éventuels accidents du travail ne pourraient plus être reconnus. Une note de service sera rédigée en ce sens auprès des employés.*
- *La CCVH s'engage à assurer un service d'astreinte gratuit 24/24 et les jours fériés. Un Numéro Vert sera communiqué aux administrés.*

**Est-il prévu des passages réguliers pour l'entretien et le bon fonctionnement de la station d'épuration surtout en période estivale, de protéger le captage de la source du Bout de Monde ?**

*Monsieur le Maire répond :*

- *St-Guilhem étant un point stratégique, toutes ces mesures devront être prises par la CCVH.*
- *La Mairie sera très attentive dès le démarrage de la réfection du captage, pour qu'il soit évité toutes sortes de pollution de l'eau destinée à la consommation humaine inhérente aux travaux.*

**L'ordre du jour est épuisé la séance levée à 21h.**